

Questions orales

au pouvoir, il y aura moins de liberté d'information et de liberté d'expression qu'à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**L'EXPROPRIATION DU DIPLOMATE**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. L'honorable représentant peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il a signé un avis indiquant que le gouvernement avait l'intention d'exproprier, sans tenir d'audience publique, la propriété appelée Le Diplomate qui est adjacente aux Terrasses de la Chaudière? Les députés se rappelleront sans doute que cette même propriété a fait l'objet de correspondance entre le promoteur et M. Juneau dans laquelle le promoteur indiquait qu'il serait bon d'intenter des poursuites à cet égard, mais qu'il préférerait ne pas s'en mêler.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, on a de fait intenté des poursuites judiciaires. Si j'ai bien compris, il n'est pas du tout certain qu'il existe une tenure à bail. L'immeuble visé par le bail a de fait été en bonne partie détruit par un incendie il y a un an et demi. Nous négocions depuis longtemps avec l'ancien locataire, mais il semble y avoir eu des complications. On m'a signalé que la façon la plus prudente de régler cette affaire, si l'ancien locataire possédait réellement des droits sur la propriété, était d'avoir recours au processus d'expropriation.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, cela m'étonne que le ministre ne pense pas que la meilleure façon de déterminer si le locataire possède des droits ou non sur la propriété serait de soumettre la question à un tribunal. S'il n'y a aucune raison d'exproprier, le ministre a peut-être décidé de retarder l'expropriation, surtout sans tenir d'audiences publiques, parce qu'il considérerait cette méthode—et il pourra peut-être le nier une fois pour toutes—comme un moyen d'empêcher certains de ses collègues et lui-même de témoigner devant un tribunal à propos de toute cette affaire.

J'aimerais aussi demander au ministre pourquoi le gouvernement semble se préoccuper uniquement de la propriété Le Diplomate et non pas des deux autres propriétés voisines?

M. Buchanan: La réponse à la première partie de la question, monsieur l'Orateur, est un non catégorique, et la réponse à la deuxième partie, c'est que, si je ne m'abuse, Le Diplomate est la seule propriété à avoir été touchée par cet incendie.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LES BESOINS DE TRÉSORERIE POUR 1978 ET 1979**

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et à trait à certains

[M. Ouellet.]

commentaires qu'il a faits à l'occasion de sa conférence de presse hier. La transcription de cette conférence de presse révèle qu'il a dit:

Les besoins de trésorerie s'élèveront à neuf milliards cette année, onze milliards l'année prochaine, probablement un peu plus l'année suivante...

Comme le premier ministre s'en rend probablement compte, le ministre des Finances nous avait dit la dernière fois que les besoins de trésorerie du Canada s'élèveraient à 11.8 milliards de dollars et 9.7 milliards l'année prochaine. Le premier ministre nous dirait-il s'il possède de nouveaux renseignements au sujet des besoins de trésorerie du Canada, ou a-t-il fait une erreur hier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme je l'ai dit au sujet de commentaires d'autres ministres, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a raison.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question se rattachant encore aux commentaires que le premier ministre a faits hier. Le premier ministre a dit au sujet du déficit:

... ce n'est pas le montant qui est effrayant. C'est le taux d'accroissement depuis deux ou trois ans et c'est ce que nous essayons de contrôler, pas le montant absolu du déficit, mais le fait que les déficits provinciaux, municipaux et fédéraux depuis deux ans augmentaient à un rythme très rapide... d'environ 15 p. 100...

Le premier ministre nous dira-t-il s'il sait qu'au cours des années qu'il a mentionnées, c'est le déficit fédéral qui a presque triplé, passant d'environ quatre milliards à environ onze milliards de dollars à l'heure actuelle, alors que les déficits totaux des municipalités et des provinces ont en fait diminué? S'il le sait, pourquoi essaie-t-il de rejeter le blâme sur les gouvernements provinciaux et les municipalités alors que c'est son gouvernement qui est responsable de l'accroissement du déficit chez nous?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député s'en réfère à la question ainsi qu'à la réponse, il doit replacer l'explication dans son contexte à savoir que le volume du déficit au Canada—c'est-à-dire le déficit global à tous les niveaux du gouvernement—n'est pas incontrôlable et n'est pas démesuré par rapport à d'autres pays dont la dette est proportionnellement plus élevée.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends des murmures désapprouvés de l'autre côté. Monsieur l'Orateur, si nos vis-à-vis lisaient le texte de la conférence de presse, ils s'en rendraient bien compte. Le député qui m'a posé la question a lui-même exposé correctement les faits. J'ai répondu—et c'est pourquoi j'ai déclaré que les chiffres du ministre étaient exacts—que le volume du déficit n'était pas élevé—pas exagérément du moins—mais que le rythme de croissance était trop rapide.

Le ministre et le président du Conseil du Trésor ont présenté des chiffres. Le député remarquera que le taux de croissance est passé d'environ 11 milliards de dollars pour cette année à approximativement 9.7 milliards de dollars pour l'année prochaine. Nous essayons de réduire le taux de croissance et non pas le volume absolu du déficit qui, je le répète, aux dires du député qui m'a posé la question, n'est pas exagérément élevé.